

Conférence de citoyens sur la phase industrielle pilote de Cigéo : les 17 citoyens rendent leur avis.

Depuis le 28 mai 2021, 17 citoyennes et citoyens tirés au sort ont pris part à la conférence de citoyens engagée par l'Andra sur la phase industrielle pilote de Cigéo, le projet de centre de stockage géologique profond des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue. Leur mandat : donner un avis collectif à l'Andra et aux décideurs publics sur cette phase, qui doit marquer le début de la construction et du fonctionnement du centre de stockage Cigéo.

L'avis remis par les citoyens, approuvé le samedi 10 juillet 2021, permet de questionner le déploiement et les attendus de la phase pilote industrielle de Cigéo, de réfléchir à ce qui pourrait assurer la confiance des citoyens au lancement du projet, et aux moyens à mettre en œuvre pour associer les citoyens à son suivi. Cigéo n'est pas seulement un projet qui revêt des enjeux techniques ou scientifiques, mais recouvre des questionnements éthiques, sociétaux ou économiques. C'est l'ensemble de ces thématiques qu'a permis d'aborder la conférence de citoyens.

Il en ressort des recommandations sur des sujets variés tels que les impacts sur le territoire, le processus décisionnel, la mémoire, la communication et la participation du public, le suivi environnemental et sanitaire, la protection des travailleurs, la réversibilité, les solutions alternatives, etc.

L'ensemble des recommandations émises par les citoyens dans leur avis vont être instruites par l'Andra, qui présentera à l'automne 2021 la manière dont elles seront prises en compte dans le déploiement du projet. Cet avis nourrira le dossier de demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo qui sera finalisé par l'Andra la fin de l'année 2021 et déposé en 2022.

Il sera également communiqué à tous les intervenants de la conférence, au Haut comité pour la transparence et l'information pour la sécurité nucléaire (HCTISN), au groupe de travail du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), aux autorités de contrôle et à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

Pour construire cet avis collectif, les citoyens se sont réunis à plusieurs reprises ces dernières semaines¹, durant lesquelles ils ont eu l'occasion de participer à des séquences d'informations pluralistes, ponctuées par des temps de réflexion collective sur la question qui leur est posée.

D'une première session consacrée à la découverte de la thématique des déchets radioactifs, l'histoire de leur gestion et du projet Cigéo, les citoyens ont pu, lors d'un deuxième week-end, aller à la rencontre de divers acteurs du territoire, et en apprendre davantage sur la phase industrielle pilote. Des intersessions leur ont également permis de prendre de la hauteur sur le sujet, en questionnant les relations entre vérité et sciences, les enjeux éthiques spécifiques posés par Cigéo ou encore les liens entre expertise, sciences et décisions politiques. La troisième, et dernière session, s'est ouverte par une journée d'auditions publiques, retransmise intégralement en direct, durant laquelle les citoyens ont pu échanger avec une diversité d'intervenants qu'ils ont souhaité rencontrer avant la rédaction de leur avis. L'occasion, pour le groupe, de s'interroger sur l'inscription et les impacts de Cigéo sur le territoire, les liens entre décisions politiques, gouvernance et place des citoyens, ou encore de découvrir d'autres projets similaires à l'étranger.

Au total, les citoyens ont rencontré une quarantaine d'acteurs différents avant de rédiger leur avis collectif sur la phase industrielle pilote de Cigéo.

Afin d'adopter la méthodologie la plus aboutie, l'Andra a confié la conception et la conduite de la conférence de citoyens à un comité de pilotage indépendant. Présidé par Claude Brevan, ancienne membre qualifiée à la Commission nationale du débat public (CNDP), le comité de pilotage réunit 3 autres personnalités d'horizons pluriels : Sylvestre Huet, Dominique Marbouty et Clément Mabi.

Retrouvez toutes les informations sur la conférence de citoyens sur l'espace contertation.andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble

des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Contact presse : Emilie Grandidier, Responsable presse,
06 47 46 54 95, emilie.grandidier@andra.fr
@Andra_France
<https://www.youtube.com/user/andrafr>

¹ Toutes ces séquences d'informations sont disponibles sur la chaîne Youtube de l'Andra.